

# Exclusions de garantie

## DANS QUELLES CIRCONSTANCES LA GARANTIE JAGUAR NE S'APPLIQUE-T-ELLE PAS ?

Jaguar Land Rover Limited n'offre aucune garantie et **décline** toute responsabilité pour la réparation ou le remplacement dans les cas suivants :

- Toute modification sur le véhicule, ses composants, ses pièces ou accessoires, y compris les modifications visant à accroître les performances du moteur, en particulier le chip tuning, qui ne sont pas autorisées par Jaguar Land Rover Limited.
  - Usure normale. Inclut les garnitures de frein, les disques de frein et d'autres organes de friction.
  - Défauts ou dommages résultant de la pratique d'un sport automobile ou de tout usage autre qu'un usage normal, qu'il soit privé ou commercial.
  - Dommages résultant d'une négligence, d'une inondation du véhicule, d'un accident, d'une utilisation abusive ou d'une installation inadéquate.
  - Dommages découlant de la défaillance d'une autre pièce du véhicule.
  - Dommages causés lors d'un entretien.
  - Non-respect de l'entretien correct du véhicule, des pièces ou accessoires conformément aux programmes d'entretien et aux instructions de service de Jaguar.
  - Utilisation de pièces ou d'huiles/lubrifiants/liquides autres que ceux spécifiés par Jaguar Land Rover au cours d'une réparation sous garantie (ou pièces de qualité équivalente pendant une réparation facturée).
- Remarque :** l'utilisation d'huiles/lubrifiants/liquides non conformes aux spécifications peut entraîner une panne mécanique et le refus par Jaguar Land Rover de régler les réclamations au titre de la garantie.
- Défaillance d'une pièce non approuvée ou défaillance ou utilisation abusive d'un produit ou d'un accessoire non recommandé par Jaguar. De plus, aucun

dommage résultant de la pose ou de l'utilisation de tels produits, pièces ou accessoires n'est couvert par la garantie du véhicule ou des pièces Jaguar.

- Véhicule dont le numéro d'identification (VIN) a été modifié ou supprimé ou sur lequel l'indication du totalisateur kilométrique a fait l'objet d'une modification illicite.
- Ravitaillement ou appoint avec un type de carburant incorrect, p. ex. essence au lieu de diesel.
- Véhicule, pièces ou accessoires ayant été modifiés par rapport aux spécifications de Jaguar.
- Utilisation de carburants autres que ceux recommandés ou dont les caractéristiques ne sont pas homologuées par Jaguar pour ce véhicule (reportez-vous au manuel du conducteur).
- Utilisation d'additifs et d'agents de rinçage supplémentaires pour le carburant et l'huile moteur (sauf si exigés dans le cadre d'un entretien Jaguar).
- Véhicule qui ne répondrait pas, à sa sortie de l'usine, aux spécifications fonctionnelles d'un marché pour lequel il n'a pas été fabriqué, y compris quant aux exigences légales ou pénales imposées par le gouvernement ou d'autres autorités compétentes.
- Conséquences de toute modification du véhicule effectuée pour sa mise en conformité avec les exigences légales ou locales d'un marché pour lequel il n'a pas été fabriqué, sauf autorisation de Jaguar.

**Remarque :** le cas échéant, un réparateur agréé Jaguar peut effectuer, aux frais du client, des modifications autorisées pour répondre aux exigences légales ou fonctionnelles d'un marché.

### Garantie peinture et protection anticorrosion

Jaguar Land Rover Limited **décline** toute responsabilité pour la réparation ou le remplacement dans les cas suivants :

- Défaut d'entretien de la peinture et de la carrosserie du véhicule par un lavage régulier, conformément aux recommandations de Jaguar Land Rover Limited.

- Absence de réparation immédiate d'une détérioration de la peinture ou de la carrosserie due à la corrosion.
- Facteurs indépendants de la volonté de Jaguar Land Rover Limited, tels que les risques environnementaux (sel, retombées industrielles, tempêtes, pluies acides, fientes d'oiseaux) et les détériorations liées à l'environnement (notamment : éclats de pierre, éraflures et utilisation de produits de nettoyage non appropriés).
- Utilisation de matériel ou de méthodes non approuvés par Jaguar Land Rover Limited pour les réparations.
- Modifications du véhicule par rapport aux spécifications Jaguar d'origine.

## Garantie des pièces soumises à un entretien

Dans le cadre d'un entretien programmé NORMAL, les consommables sujets à une mise à niveau ou à un remplacement ne sont **pas** couverts par la garantie Jaguar, à moins que les travaux ne soient la conséquence directe d'un défaut de fabrication.

Voici les pièces entrant dans cette catégorie, pour tous les modèles :

- Lubrifiants.
- Filtre à huile.
- Filtre à carburant.
- Filtre à air.
- Filtre à pollen (le cas échéant).
- Courroies d'entraînement.
- Bougies d'allumage (moteurs essence uniquement).
- Piles de la clé intelligente. (Certains modèles uniquement. Vérifiez auprès d'un concessionnaire/réparateur agréé).

**Remarque** : la garantie Jaguar s'étend jusqu'au premier changement programmé de la pièce. Voir **8. CONTENU DES ENTRETIENS**. La période de couverture pour toute pièce ne dépassera pas les limites de temps et de kilométrage de la garantie du véhicule.

Les éléments remplacés dans le cadre d'un entretien programmé NORMAL sont couverts contre les défauts de fabrication et de matériau par la garantie pièces et accessoires.

## Réparation, remplacements et réglages jusqu'au premier entretien programmé

Certaines pièces qui doivent être réparées, remplacées ou réglées ont une durée de vie limitée. Ces pièces sont garanties contre les vices de fabrication pendant la période courant jusqu'à la première date d'entretien prévue incluse ou pendant 12 mois, la première échéance prévalant.

Voici les pièces et les réglages entrant dans cette catégorie, pour tous les modèles :

- Balais d'essuie-glace.
- Piles de la clé intelligente (vérifiez auprès d'un concessionnaire/réparateur agréé).
- Toutes les ampoules (intérieures et extérieures), à l'exception des ampoules des phares au xénon et l'éclairage du tableau de bord/tableau d'instruments, qui sont couverts pour toute la durée de la garantie du véhicule.
- Réglages, y compris mais sans s'y limiter : réglages des phares et des panneaux articulés, serrages de la suspension, réglages de la géométrie de direction, contrôles du système de carburant et système antipollution, lubrification et réglages du câble de frein de stationnement, parallélisme et équilibrage des roues.

**Remarque** : les garnitures de frein, les disques de frein et d'autres organes de friction liés à ces composants sont couverts contre les défauts de fabrication pendant toute la durée de la garantie du véhicule. Voir **18, GARANTIE DU VÉHICULE**.

## AUTRES EXCLUSIONS

La garantie Jaguar ne couvre pas la perte de temps, la gêne, les pertes de mobilité, ou tout autre dommage indirect ou immatériel auxquels vous (ou un tiers) pourriez être exposé à la suite d'un défaut couvert par les garanties.